NOTE D'INFORMATION

CFG Croissance

Nature juridique SICAV

Société de gestion CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Iknias MEL TOUI

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21050 en date du 16/03/2021.

MIN

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CFG Gestion sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca représentée par Madame Sofia SKIREDJ en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ue Ibnou Toufa

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: CFG Croissance

- Nature juridique

: SICAV

- Code Maroclear

: MA0000030470

- Date et référence de l'agrément

: 30/11/2020, GP20189

- Date de création

: 06/02/1995

- Siège social

: 5-7 Rue Ibn Toufail, Quartier Palmiers. Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 Décembre

- Apport initial

: 10,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: **1,000** Dirhams

Etablissement de gestion

: CFG Gestion

- Etablissement dépositaire

: CFG BANK sise à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier,

Casablanca et représenté par Monsieur Younes BENJELLOUN

- Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	0522488241
CFG Bank	Réseau bancaire CFG Bank	0522488241

- Commissaire aux comptes BERRADA ALLAM

: ERNST & YOUNG représentée par Abdeslam



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.

Indice de référence : 50% CFG 25 Flottant / 50% CFG Bonds court terme (calculés et publiés par CFG Bank).

 Objectifs de gestion : Offrir aux souscripteurs un outil de placement performant qui procure, à moyen et long terme, une perspective de rentabilité supérieure à celle de son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

La SICAV sera en permanence investie dans les instruments financiers suivants avec un maximum de :

- 60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM actions» et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.
- 90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'«OPCVM obligations», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement de la SICAV est constitué de :

- Actions;
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Certificats d'investissements ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations ;
- Titres d'OPCVM;
- Placements en devises ;
- Dépôts à terme.

Enfin, la SICAV pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 2 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 01/01/1995.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, Tous les jours ouvrés ou si celui-ci est férié le premier ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion de la SICAV. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion et du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3% maximum des montants souscrits dont 0.2 % incompressible acquis à la SICAV.
 - Commission de rachat maximale :
 - 1,5% maximum des montants rachetés dont 0.2 % incompressible acquis à la SICAV.
 - Cas d'exonération :
 - Toute autre exonération (hors part acquise) est laissée à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - Au Maximum 1,5% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion et sont débités trimestriellement.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais Commissaire aux comptes	30 000 dhs HT annuels	
(2) Commissions AMMC	0,025% HT	
(3) Frais Dépositaire	0,06% HT	
(4) Frais Maroclear (mensuels)	300 dhs HT	
(5) Frais Maroclear (trimestriels)	selon tarif en vigueur	
(6) Publications 5 000 dhs HT		
(7) Gestion financière, administrative et reporting	Frais de gestion -(1) -(2) -(3) -(4) -(5) -(6)	

